



Date d'exécution: 29 nov. 2017 Version: 2 Date d'édition: 1 déc. 2017

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

RAVENOL Mehrzweckfett mit Graphit

N° de l'article:

1340102

* 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:
graisse

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Ravensberger Schmierstoffvertrieb GmbH

Jöllenbecker Str. 2

33824 Werther

D

Téléphone: +49 5203 9719 0

Télécopie: +49 5203 9719 48

E-mail: kontakt@ravenol.de

Site web: www.ravenol.de

E-mail (personne compétente): kontakt@ravenol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Abt. Produktsicherheit, 24h: +49 700 24 112 112 (Company ID: RAV) (outside USA/Canada) 011 49 700 24 112 112 (Company ID: RAV) (inside USA/Canada), +49 5203 9719 0 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

* 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Changer les vêtements souillés ou mouillés.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Date d'exécution: 29 nov. 2017 Version: 2 Date d'édition: 1 déc. 2017



Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter un médecin.

* **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Troubles gastro-intestinaux

* **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitements symptomatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

* **5.1. Moyen d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2), Brouillard d'eau, Jet d'eau pulvérisée.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

* **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

* **5.4. Indications diverses**

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. Utiliser un équipement de protection personnel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

* **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

6.1.1. Pour les non-scuristes

Mesures de précautions individuelles:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.1.2. Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir mécaniquement. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Evacuation: voir rubrique 13

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 29 nov. 2017 Version: 2 Date d'édition: 1 déc. 2017



RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Mesures de protection incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

* 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

À observer: règle technique 510

Conserver uniquement dans les récipients d'origine à température ne dépassant pas 60 °C.

Informations sur l'entreposage commun:

pas nécessaire

Classe de stockage: 10 - 13 - Autres substances inflammables et non-inflammables

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

À conserver au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

* 8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. DIN EN 166

Protection de la peau:

Protection des mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)

Epaisseur du matériau des gants: >= 0,4 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) 480 min

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Porter les gants de protection homologués: DIN EN 374

Protection du corps appropriée: Vêtements de protection:

Protection respiratoire:

pas nécessaire

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 29 nov. 2017 Version: 2 Date d'édition: 1 déc. 2017



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Pâte

Odeur: caractéristique

Couleur: gris foncé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	non déterminé			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	< 0,1 hPa	20 °C		
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité relative	900 kg/m ³	20 °C		
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau (g/L)	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé			

9.2. Autres informations

Teneur en solvants: 0%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

* 10.4. Conditions à éviter

Éviter de: Forte chaleur, Flamme

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

Date d'exécution: 29 nov. 2017 Version: 2 Date d'édition: 1 déc. 2017



* **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de combustion dangereux: Le monoxyde de carbone (CO)

[Google Translate for Business](#)[Translator Toolkit](#)[Website Translator](#)[Global Market Finder](#)

[Turn off instant translation](#)[About Google Translate](#)[Mobile](#)[Community](#)[Privacy](#)[Help](#)[Send feedback](#)



Date d'exécution: 29 nov. 2017 Version: 2 Date d'édition: 1 déc. 2017

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

* 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénéité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique:

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

Remarque:

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.



Date d'exécution: 29 nov. 2017 Version: 2 Date d'édition: 1 déc. 2017

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

* 13.2. Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

négligeable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

15.1.2. Directives nationales

[DE] Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

Source:

Auto-classification conformément au Règlement AwSV (mélange, règle de calcul).

Technische Regeln für Gefahrstoffe

règle technique 510

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Berufsgenossenschaftliche Vorschriften (BGV)

Berufsgenossenschaftliche Informationen (BGI) 868

Berufsgenossenschaftliche Regeln (BGR) 189, 190, 192, 195

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.



Date d'exécution: 29 nov. 2017 Version: 2 Date d'édition: 1 déc. 2017

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

1.2.	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
2.1.	Classification de la substance ou du mélange
4.1.	Description des premiers secours
4.2.	Principaux symptômes et effets, aigus et différés
4.3.	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
5.1.	Moyen d'extinction
5.3.	Conseils aux pompiers
5.4.	Indications diverses
6.1.	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
8.2.	Contrôle de l'exposition
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
10.4.	Conditions à éviter
10.6.	Produits de décomposition dangereux
11.1.	Informations sur les effets toxicologiques
13.1.	Méthodes de traitement des déchets
13.2.	Indications diverses
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
16.1.	Indications de changement

16.2. Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

67/548 / CEE - Directive Substances Dangereuses

Directive sur les préparations dangereuses - 1999-1945 / CEE

1907/2006 CE - Règlement REACH

1272/2008 CE - Règlement relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, et modifiant les directives 67/548 / CEE et de la directive 1999/45 / CE et du règlement (CE) n° 1907/2006.

Règlement (CE) no. 1907/2006 (REACH), Annexe II

Agence européenne des produits chimiques (ECHA), C & L classification et d'étiquetage des stocks

Agence européenne des produits chimiques (ECHA), l'ECHA CHEM Enregistré substances

Le portail mondial de l'OCDE à l'information sur les substances chimiques (ChemPortal)

Institut pour la sécurité et la santé de l'assurance sociale allemande des accidents (IFA): base de données GESTIS et valeurs limites internationales pour les substances chimiques

Agence fédérale de l'environnement, la section IV 2.4: Centre de documentation et d'information substances polluantes Rigoletto (substances catalogue dangereux pour l'eau)

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune donnée disponible

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune donnée disponible

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Date d'exécution: 29 nov. 2017 **Version:** 2 **Date d'édition:** 1 déc. 2017



* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente